Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260330-20260330028-DE

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2026

Présents (29) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. SIMON, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme LE BLEVENEC, Mme LE ROUZIC, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/028 Morbihan Energies

Suite aux élections municipales, le syndicat mixte de coopération intercommunale Morbihan Energies, notamment autorité départementale organisatrice de la distribution de l'électricité et acteur des transitions numériques et énergétiques, renouvelle ses délégués.

En tant que commune membre, Elven doit procéder à la désignation de deux (2) représentants titulaires, membres du conseil municipal. A ce titre, ils siégeront au sein de collège électoral qui procédera à la désignation des 49 délégués qui siégeront au comité syndical de Morbihan Energies.

Il est proposé au conseil municipal de désigner ses deux (2) délégués titulaires.

Lorsque le conseil municipal doit procéder à des nominations, l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit un vote à bulletin secret.

Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** comme délégués titulaires à Morbihan Energies :

Titulaire 1 : Luc LE TRIONNAIRE Titulaire 2 : Christophe ROUMAGNAC

Pour : 24 **Contre : 0** **Abstention : 5** (liste « Nos voix pour Elven »)

Fait à ELVEN, le 3 avril 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

MAIRIE D'ELVEN 56250 (Morbihan)

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

BREDOUX